

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019**

**Délibération**  
n° 2019.10.300

**Modification du  
tableau des effectifs**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2019**

**Secrétaire de séance** : Denis DUROCHER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir** :

Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, José BOUTTEMY à Véronique ARLOT, Danielle CHAUVET à Anne-Sophie BIDOIRE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jean-Claude COURARI à Jean-Marie ACQUIER, Pascal MONIER à Véronique DE MAILLARD, François NEBOUT à Annie MARAIS, Jean-Philippe POUSSET à Vincent YOU, Christophe RAMBLIERE à Michel BUISSON, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Eric SAVIN à Gilbert CAMPO

**Excusé(s)** :

Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2019****DELIBERATION  
N° 2019.10.300**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame BERNAZEAU**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

**1. Direction des services techniques****Transport – mobilités**

Lauréate d'un appel à projets pour le développement de l'usage du vélo sur son territoire, la communauté souhaite promouvoir, mettre en œuvre et assurer le suivi et l'évaluation des actions de sa politique cyclable. Elle pourra également impulser et animer une dynamique locale autour du vélo. Dans ce cadre, l'ADEME finance un poste de technicien-e vélo à hauteur de 24 000 € annuels sur 3 ans qu'il convient de créer au sein des effectifs communautaires. L'incidence financière de ce poste est prévue au BP 2019.

**Assainissement-eau potable**

Afin de pourvoir un emploi de chargé-e d'études et de programmation suite à une mutation externe, il convient de transformer le poste de technicien vacant en un poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

**Construction- patrimoine**

2 postes d'adjoints techniques sont supprimés suite à un départ à la retraite et un décès non remplacés. En revanche, un poste vacant de technicien-e dans un autre service est affecté au fonctionnement du service construction-patrimoine.

**2. Direction Proximité  
Conservatoire**

Afin de renforcer l'offre pédagogique des classes à horaire aménagé (CHAM) primaires à l'école Jean Moulin d'Angoulême, il est proposé d'augmenter le nombre d'heures de l'enseignant « musique et danse traditionnelles », à raison d'une heure hebdomadaire. Parallèlement, 1 heure d'enseignement « théâtre » ne serait pas reconduite.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	Création	Nbre	Suppression	Nbre
<b>Direction des services techniques Transport – mobilités</b>	Cadre d'emplois des techniciens	1		
<b>Direction des services techniques Asst-eau potable</b>	Cadre d'emplois des ingénieurs	1	Cadre d'emplois des techniciens	1
<b>Direction des services techniques Construction-patrimoine</b>	Cadre d'emplois des techniciens	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques	2

<b>Direction des services techniques Déchets ménagers</b>			Cadre d'emplois des techniciens	1
<b>Direction Proximité Conservatoire</b>	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (11h)	1	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (10h)	1

Sous réserve de l'avis du comité technique,

Vu l'avis favorable de la commission finances responsabilités sociétales du 2 octobre 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 15 octobre 2019 pour les postes de la direction des services techniques et 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour le conservatoire.

**D'AUTORISER**, faute de candidat fonctionnaire, après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire :

- dans le cadre d'emplois des techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 638) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions d'une part, de technicien-e vélo ou d'autre part, de technicien-e bâtiment ;
- dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (grille indiciaire allant de l'indice brut 441 à l'indice brut 985) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé-e d'études et de programmation.

**DE PREVOIR** les crédits correspondants aux budgets 2019 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>21 octobre 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>21 octobre 2019</b>